
Mesures de lutte contre la pénurie énergétique

Le prix des énergies a fortement augmenté ces derniers mois. En plus de cela, la Confédération annonce un risque de pénurie, appelant les entreprises, les citoyennes et les citoyens helvétiques ainsi que les administrations publiques à réduire leur consommation énergétique.

La Commune de Saint-Léonard a édicté un catalogue de mesures se basant sur 7 axes : chauffage des locaux, gestion de l'eau, éclairage patrimonial, éclairage de Noël, éclairage public, consignes aux collaborateurs et publicités, vitrines et enseignes lumineuses des entreprises et des commerces.

Nous vous présentons ci-dessous les mesures entreprises par la Commune, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2022 à l'exception de l'éclairage public qui nécessite une intervention d'Oiken pour être réalisable. Certaines de ces mesures sont destinées à perdurer dans le temps.

N°1 - Chauffage des locaux

Descriptif

Certains locaux publics sont chauffés à plus de 22°C, soit au-dessus des recommandations en vigueur. Il est reconnu que, selon la typologie du bâtiment en question, chaque degré gagné engendre une économie allant de 6% à 10% d'énergie liée au chauffage. Une procédure de régulation initiée par les services techniques peut rapidement changer cet état de fait.

Actions pratiques

Bâtiments	Température avant	Température après	Remarque
Abri (Société)	20°	18°	
Abri (Militaire)			Position antigel si les locaux sont inoccupés
Administratif	23°	20°	
Atelier (locaux des TP)	19°	17°	
Crèche UAPE	23°	21°	
Cible			Instructions aux utilisateurs (pas d'automatisme)
Eglise	22°	18°	
Ecole	22°	20°	
Salle de gym	20°	17°	Mesure ponctuelle au cas par cas selon l'utilisation
Sonvillaz			Position hors gel si les locaux sont inoccupés
Cure			Coordination avec la Paroisse

Aucun chauffage d'appoint électrique n'est toléré.

N°2 - Gestion de l'eau / eau chaude

Descriptif

Le poste énergétique lié à l'eau est important pour une commune (jusqu'à 50% des coûts énergétiques). Sa distribution exige un réseau d'approvisionnement performant, qu'elle soit gravitaire, pompée, traitée ou non, et son épuration est très énergivore. Il est donc pertinent, par des mesures simples, de réduire sa consommation globale et de limiter l'utilisation de l'eau chaude au stricte nécessaire.

Actions pratiques

Eau froide

La plupart des chasses d'eau des réservoirs des WC sont équipées de double bouton, soit 3 litres et 6 litres, et permettent d'agir sans délai sur la quantité d'eau consommée en fonction du besoin. Les dernières installations seront adaptées en 2023.

Eau chaude

Concernant la production d'eau chaude sanitaire, toutes les installations sont réglées entre 50° et 55°. En dessous de cette température, les bactéries se développent dans l'eau.

Gain possible de la réduction de la température des boilers : -20% d'énergie par rapport à 70°C.

N°3 - Eclairage patrimonial

Descriptif

Le canton du Valais se distingue notamment par son patrimoine bâti. Une mise en valeur importante existe à l'heure actuelle via un éclairage continu de ces ouvrages. Cet éclairage n'inclut pas encore partout les dernières technologies (LED) et induit une forte pollution lumineuse (nature, sommeil, etc.). Une coupure de ces éclairages semble opportune, principalement à titre d'exemplarité et ce pour toute la durée de la crise énergétique actuelle.

Action pratique

Extinction de l'éclairage de l'Eglise à partir de 23h00.

N°4 - Eclairage de Noël

Descriptif

Les décorations de Noël ont un faible impact énergétique (env. 0.2% de la consommation électrique totale d'une commune), mais constituent l'une des actions les plus visibles pour démontrer l'effort public en termes d'économies d'énergie.

Action pratique

Aucun éclairage de Noël communal cet hiver 2022/2023.

N°5 - Eclairage public

Descriptif

L'éclairage public représente environ 20% de la consommation électrique d'une commune. Il assure en outre des rôles sociaux et sécuritaires importants, une utilisation adéquate doit donc en être faite en tenant compte des externalités telles que la pollution lumineuse impactant négativement la faune, mais également la santé.

Actions pratiques

Points lumineux

- Mise en place d'un blackout de l'éclairage public de 23h00 à 5h30 nécessitant des travaux budgétisés en 2023
- Planification des travaux avec Oiken : décembre 2022 à mars 2023

Passages sous route de la RCT9

Laisser en fonction avec détecteur de luminosité (comme aujourd'hui)

Monument Rue Kennedy

Eteindre les 2 points lumineux intégrés

Eclairage pilier public

Extinction entre 23h et 5h30.

N°6 - Consignes aux collaborateur-trice-s

Descriptif

Par des directives claires, l'autorité communale s'assure que les efforts individuels sont alignés sur les efforts de l'administration quant aux réductions d'énergie. En particulier, chaque employé communal a un devoir d'exemplarité dans son comportement au quotidien.

Actions pratiques

Fermer les volets ou les stores tous les soirs ;

Dégager les radiateurs de tous meubles, objets et rideaux ;

Eteindre toutes les lumières en fin de journée ;

Eteindre tous les ordinateurs en fin de journée ;

Aérer brièvement les locaux si besoin ;

Ne pas laisser les fenêtres ouvertes ;

Ne pas modifier le réglage des vannes des radiateurs ;

Respect des mesures mise en place.

N°7 - Publicités, vitrines et enseignes lumineuses des entreprises et commerces

Descriptif

Il est important de sensibiliser et d'informer les entreprises et commerces sur les mesures prises par la commune et de les encourager à faire de même si ce n'est pas déjà le cas.

Actions pratiques

Suggérer aux commerces du village et aux entreprises de la ZI de Mangold de couper l'éclairage 1 heure après la fin des activités et de rallumer 1 heure avant la reprise des activités, au plus tôt.

Saint-Léonard, le 14 décembre 2022